

Le deuxième moyen d'indemniser les chemins de fer, ce serait de leur dire qu'ils obtiendraient les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau sans aucune enquête. Au besoin, les chemins de fer auraient à prélever sur les tarifs qu'ils exigent pour le transport d'autres marchandises, l'argent nécessaire pour transporter les céréales. Dans son rapport, M. MacPherson a fait une proposition qui me semble fort juste et équitable. Il a dit que, dans la mesure du possible, les tarifs-marchandises devraient être compensatoires. Autrement dit, les expéditeurs devraient payer aux chemins de fer un tarif représentant le coût du transport des marchandises. De la même façon, les voyageurs devraient payer un tarif qui représente le coût de leur transport. Il a ajouté que si une politique nationale obligeait les chemins de fer à assurer ces services à un prix inférieur au coût, les chemins de fer devraient obtenir une indemnisation prélevée sur le Trésor et que d'autres expéditeurs de marchandises ne devraient pas être tenus de les indemniser.

A mon sens, monsieur le président, cette proposition est parfaitement raisonnable. Malgré les observations plutôt fausses, si je puis dire, qu'on a formulées au sujet de mon distingué secrétaire parlementaire, je ne crois pas qu'aucun Canadien puisse penser que les représentants des provinces des Prairies seront un jour des gens qui ne sauront pas s'exprimer ou que, dans un avenir prévisible, un gouvernement—serait-il dirigé par le député de Rosthern—pourra un jour abolir les taux du Pas du Nid-de-Corbeau. Le gouvernement de M. Meighen l'a fait, et voyez ce qui s'est produit. Les taux ont été remis en vigueur et personne ne les a modifiés depuis 1925, sauf pour en augmenter l'efficacité et pour les appliquer à d'autres ports.

Tout ce que nous faisons au sujet des taux du Pas du Nid-de-Corbeau dans ce projet de loi, c'est d'y insérer une garantie en ce qui concerne les taux jusqu'à Churchill. A mon avis, c'est une excellente chose. Dans ma jeunesse, j'ai fait partie d'une association appelée la «On-To-The-Bay Association» et j'ai toujours été plutôt en faveur de Churchill—de tous les Churchill. (*Exclamations*) J'exagère peut-être un peu, mais de toute façon je ne suis hostile à aucun Churchill.

En fait, aucun député de cette Chambre, s'il voulait prendre le temps d'y réfléchir, rendrait service au cultivateur de l'Ouest en proposant que tous les autres expéditeurs de marchandises devraient payer des taux plus élevés pour faire baisser les tarifs applicables au blé.

M. Horner (Acadia): Le ministre est-il vraiment convaincu de ce qu'il dit?

[L'hon. M. Pickersgill.]

L'hon. M. Pickersgill: Je ne crois pas qu'aucun cultivateur de l'Ouest profiterait du fait qu'un député préconise le paiement par d'autres expéditeurs de taux plus élevés pour que ceux du blé restent bas. Je n'ai pas dit que c'est ce qui se produisait.

M. Horner (Acadia): Le ministre l'insinue.

L'hon. M. Pickersgill: Non. Le député ne devrait pas sauter trop vite aux conclusions. Il est toujours plus sage d'écouter une proposition jusqu'à la fin avant d'essayer de la réfuter. Ce que je veux dire, c'est que si, comme la plupart des députés qui ont parlé semblent le croire, les taux du Pas du Nid-de-Corbeau sont compensatoires, cela sera alors prouvé et aucun paiement d'aucune sorte ne sera fait.

M. Horner (Acadia): Le ministre me permettrait-il une question? Sur quels chiffres et sur quels taux se fondera-t-on pour prouver cela? Le prouvera-t-on en se fondant sur les conditions qui existaient au sein des chemins de fer il y a trois ans, sur celles qui existent à l'heure actuelle ou sur celles qui existeront dans sept ou huit ans, une fois les installations portuaires entièrement rénovées?

L'hon. M. Pickersgill: Le projet de loi stipule très clairement que pendant les trois ans qui suivront l'entrée en vigueur de la loi, la Commission étudiera la question et établira ses propres chiffres au lieu d'accepter ceux des chemins de fer. Elle déterminera si ces taux sont compensatoires.

L'argument selon lequel les chemins de fer essaieront délibérément de réduire leur efficacité afin de perdre de l'argent ne m'impressionne guère. Le projet de loi ne comporte aucune garantie de remboursement pour les chemins de fer si, par hasard, les taux ne se révélaient pas compensatoires. Le projet de loi stipule simplement que le gouverneur en conseil recevra un rapport et prendra les mesures qu'il jugera nécessaires.

Franchement, je suis convaincu que cette étude démontrera que les taux ne sont pas compensatoires et que le parti au pouvoir à cette époque prendra des mesures s'inspirant du rapport MacPherson et compensera les chemins de fer afin qu'ils ne soient pas obligés de prélever leurs compensations sur les tarifs-marchandises imposés aux autres Canadiens. Voilà ce qui arrivera, d'après moi, mais ce sera au gouvernement de l'époque d'en décider.